

Paris, le

- 7 DEC. 2009

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE D'ETAT
GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES



Monsieur le Contrôleur Général,

Par correspondance en date du 14 octobre 2009, vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport réalisé consécutivement à votre visite de la maison d'arrêt de Strasbourg, du 23 au 26 mars dernier, ce dont je vous remercie.

Vous avez souhaité attirer mon attention sur huit points pouvant donner lieu à des recommandations et sur lesquels vous souhaitez obtenir auparavant mes observations.

- S'agissant des moyens affectés à la maintenance des locaux

Vous soulignez que la conception des bâtiments et l'insuffisance d'effectifs techniques nécessaires à leur entretien sont particulièrement préjudiciables à l'état des locaux.

A ce jour, l'équipe technique est composée d'un directeur technique, d'un adjoint chargé de la maintenance, d'un technicien affecté à la cuisine, d'un adjoint technique en charge du mess des personnels. Deux surveillants sont affectés à la maintenance et aux dépannages courants et un personnel de surveillance faisant fonction de personnel technique est chargé de l'entretien du domaine.

Par ailleurs, l'électricité et la plomberie font l'objet de contrats de maintenance déléguée respectivement depuis un et deux ans.

Si le passage progressif de l'entretien et de la maintenance en gestion déléguée pose le problème de la restructuration des équipes techniques il n'y a actuellement pas de perspectives d'affectations de personnels techniques supplémentaires. Au surplus, l'équipe technique n'est pas comparativement aux autres établissements en sous effectif, la difficulté strasbourgeoise tenant principalement à la conception des bâtiments et à leur vieillissement prématuré.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur Général des lieux de privation de liberté
35, rue Saint-Dominique
75007 PARIS

Cette situation devant cependant être améliorée, la solution à moyen terme réside dans le renforcement de la politique générale d'externalisation en matière de maintenance.

- S'agissant de la gestion des ressources humaines et du service des agents

Vous soulignez que l'établissement est dans une situation de quasi co-gestion avec le syndicat de surveillants majoritaire entraînant des souplesses dans l'organisation générale de la détention.

La direction de l'établissement maîtrise et opère désormais seule les changements de service et la politique relative aux congés, rétablissant ainsi un rééquilibrage sur le rapport de forces entre direction et représentation syndicale.

Quant aux souplesses apportées au régime de détention, si l'opacité générale de la circulation des détenus tient à l'architecture de l'établissement, les règles relatives aux relations entre la population pénale et les surveillants doivent être rappelées afin d'être confortées pour les agents, notamment concernant le tutoiement.

- S'agissant de l'accueil des arrivants

Vous prescrivez de remettre à chaque arrivant les extraits les plus significatifs du règlement intérieur.

La pratique actuelle lors de l'accueil des arrivants consiste en la remise du guide de la direction de l'administration pénitentiaire, d'un document sur les effets autorisés et interdits en détention et d'un formulaire de demande de travail. Si le règlement intérieur est disponible en bibliothèque, la remise des points essentiels du règlement intérieur aux arrivants sera effective pour le premier semestre de l'année 2010.

Par ailleurs, concernant l'impossibilité de s'asseoir dans les cellules d'attente au greffe, des travaux sont prévus pour l'installation de sièges dans le courant du premier semestre de l'année 2010. Dans cette attente, des chaises seront installées.

- S'agissant de l'aménagement des cellules

Vous soulignez en premier lieu l'absence de cellules pour l'accueil de personnes handicapées.

Sur ce point, un projet d'aménagement de deux cellules sera effectif pour le premier semestre de l'année 2010. Une convention avec l'Abrapa, association d'aide et de services à la personne du Bas-Rhin a été conclue dans le cadre de ce nouvel accueil afin de garantir aux détenus la présence d'un auxiliaire de vie.

Vous soulignez ensuite la défaillance de la distribution d'eau chaude de l'établissement. Les personnels en charge de la maintenance sont intervenus à plusieurs reprises sur ce point, tant pour des réparations courantes que pour des travaux de réfection plus importants. En prévision de l'équipement de treize cellules occupées de façon collective par trois à six personnes, la réfection du réseau de distribution d'eau chaude et l'installation de quatre colonnes d'eau ont été effectuées.

Vous relevez enfin que la conception initiale d'une partie des cellules fait obstacle à la visibilité par les surveillants du lit et de la fenêtre en raison de la présence de murs en pavés de verre dépoli isolant visuellement les sanitaires.

Conscient de cette anomalie, mais face à l'impossibilité technique de rabaisser ces murs porteurs, un régime de rondes accentuant l'écoute par les agents de tous bruits suspects a été mis en place avec des rotations de deux heures. En l'état, l'analyse statistique du nombre de violences et de tentatives de suicide ne révèle pas une augmentation substantielle qui serait imputable à la disposition des cellules.

- S'agissant des cours de promenade

Vous relevez que les cours de promenades sont dans un état de saleté prononcé en plus d'être dénuées de tout équipement, notamment sanitaire.

Depuis juin 2009, consécutivement à la visite effectuée par les contrôleurs, les cours de promenade sont nettoyées quotidiennement entre 12h et 13h. Afin de maintenir les lieux dans un état de propreté constante, il est interdit aux détenus de s'y rendre avec des journaux.

Par ailleurs, les cours font l'objet actuellement d'un bitumage progressif doublé de l'installation de points d'eau et de sanitaires. Ces travaux, particulièrement lourds à organiser au sein d'une détention seront achevés pour l'ensemble des espaces de promenade à la fin de l'année 2010.

- S'agissant du courrier

Vous soulignez d'une part l'absence de boîtes aux lettres spécifiques dédiées aux correspondances avec l'UCSA et le SMPR et d'autre part le manque de signatures de détenus dans les registres des courriers adressés aux autorités administratives et judiciaires.

Afin de respecter ces dispositions qui sont effectivement prévues dans le protocole, dès la fin du mois de décembre une boîte aux lettres spécifique aux services de l'UCSA et du SMPR sera installée à chaque étage. La relève de celle-ci sera assurée par une présence quotidienne des services de l'UCSA et du SMPR qui assurent par ailleurs la distribution de médicaments.

Quant au problème relatif aux registres de courriers adressés aux autorités administratives ou judiciaires, depuis le mois de juin 2009 la nomination d'un nouveau personnel a permis d'assurer l'effectivité des signatures. De plus, le chef de détention contrôle le bon accomplissement de ces formalités et a été destinataire d'une récente délégation en ce sens, délégation publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

- S'agissant des véhicules utilisés pour le transport des détenus

Vous attirez l'attention sur le manque de sécurité dans les fourgons affectés au transport des détenus, tant pour les détenus que pour les agents.

Ce véhicule, dépassé, devra être remplacé. L'établissement a passé commande auprès de la direction interrégionale, responsable de ce type d'achat.

- S'agissant de l'intervention de visiteurs à destination de la population étrangère, principalement originaire des pays de l'Est.

La possibilité pour les détenus de s'exprimer dans leur langue natale est un souci de l'établissement qui depuis le 1^{er} octobre 2009 recherche des visiteurs parlant notamment des langues d'Europe centrale. Un premier relai est actuellement assuré par le biais des prêtres orthodoxes intervenants à la maison d'arrêt et une demande aux consulats des pays concernés a été faite par l'établissement, à ce jour sans réponse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

et de mon souvenir fidèle et cordial



Michèle ALLIOT-MARIE